



## N° 154 Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève rapport publié le 21 novembre 2019

No 154 Indemnités horaires versées par la Ville de Genève			
Recommandations proposées	8	Ouvert	2
		Fermé	5
		Refusé	1

Sur les huit recommandations émises par la Cour des comptes, sept ont été acceptées et une a été refusée.

Au 31 décembre 2023, cinq recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue. Les services de l'administration municipale ont en effet finalisé leurs réflexions visant à supprimer ou diminuer les inconvénients de service horaires par des mesures techniques et organisationnelles (recommandation 4).

Une recommandation était par ailleurs échue (recommandation 5) et a fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2024.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 154 Indemnités horaires versées par la Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
154-R1	Finaliser le projet de règlement en lien avec les articles 19 et 20 du règlement en lien avec la soumission des indemnités horaires aux cotisations du deuxième pilier.				Refusé
154-R2	Adopter le projet de règlement sur les inconvénients de services horaires dans les meilleurs délais.	Significatif	Conseil administratif	26.06.2019	Fermé
154-R3	Définir rapidement les modalités de mise en œuvre du nouveau règlement.	Significatif	Conseil administratif	<del>31.12.2020</del> report 01.07.2022	Fermé
154-R4	Réduire les inconvénients de service horaires par une meilleure organisation du temps de travail.	Mineur	Conseil administratif	<del>31.12.2020</del> <del>31.12.2022</del> report 31.12.2023	Fermé
154-R5	S'assurer du respect des dispositions prévues dans le RATT.	Significatif	Conseil administratif	<del>31.12.2024</del> <del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
154-R6	Concevoir un système d'information et un environnement de contrôle performant et répondant aux besoins des services.	Significatif Majeur	DSC Départements Services	<del>30.06.2024</del> <del>30.06.2022</del> report 30.06.2024	Ouvert
154-R7	Mettre en place des contrôles permettant le respect des dispositions prévues en matière de gestion des indemnités horaires.	Significatif Majeur	Conseil administratif Départements	<del>31.06.2024</del> report 30.06.2022	Fermé
154-R8	Suspendre les indemnités indues.	Significatif Majeur	Conseil administratif	31.05.2020	Fermé